



PERMIS AM

OPTION CYCLO/SCOOTER

**8h de formation en
deux demi-journées**

Prochaines dates :



Mission locale
du Pays de Redon
et de Vilaine

PERMIS AM

OPTION CYCLO/SCOOTER



Liste des documents :

- 1 chèque de :
 - 80€ à l'ordre de l' ECPR (département 35 et 56)
 - 130€ à l'ordre de l' ECPR (département 44)
- ASSR2 signé (16 à 25 ans)
- Attestation de recensement (16/17 ans)
- JDC (18-25 ans)
- 1 photo d'identité numérique conforme au format du passeport (sans lunettes, sans sourire et oreilles bien dégagées) - Photo différente que celle de la carte d'identité.
- Carte d'identité en cours de validité
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Justificatif de domicile :
 - pièce d'identité de la personne qui l'héberge
 - lettre signée et datée certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois
 - justificatif de domicile de la personne ou de l'hébergeant (ex : facture EDF, portable ou avis d'imposition de moins de 3 mois)

Les jours de formation prévoir obligatoirement :

- un casque et gants homologués
- un blouson, un jean
- des chaussures montantes

Le jeune doit avoir :

- une adresse mail
- numéro de téléphone
- numéro du représentant légal si mineur

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité



Mission locale
du Pays de Redon
et de Vilaine